

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 23 mars 2012

Date de convocation : 14.03.2012
 Nombre de membres en exercice : 08
 Nombre de membres présents : 08
 Nombre de procuration : 0
 Votes pour : 08
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

OBJET : Inscription au P.D.I.P.R. des chemins ruraux traversant le territoire de la commune.

L'an deux mille douze le vingt trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC — LUGA B - FAURE R – LOUVET M - CHIVA N – PIQUEMAL S – RICHOU D – SANDRES M -

Absents : néant

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général, qui indique que :

- dans le cadre du développement du tourisme de randonnées pédestre et équestre, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a été approuvé le 24 juin 1996 par le Conseil Général de l'Aude ;
- ce plan, qui sera régulièrement mis à jour, pourrait comprendre un ou des itinéraires balisés traversant le territoire de la commune en empruntant les chemins suivants :
 - Le chemin du Pialat
 - Le chemin de Casal des Faures
 - Le chemin de Casal des Faures à Balaguier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'inscription du chemin susvisé au P.D.I.P.R. et s'engage :
 - à accepter le balisage du sentier
 - à lui conserver un caractère ouvert au public
 - à ne pas aliéner le sentier inscrit au P.D.I.P.R.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE**

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture le 29-03-12

Et notification du 30-03-2012

29 MARS 2012

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.


